I. Cocher la bonne réponse

N°	Bonne réponse	Explication
1	B. IFRS	Les normes publiées après le 1er avril 2001 sont appelées IFRS. Les normes antérieures sont appelées IAS.
2	A. Vrai	Les IFRS ne prévoient pas de plan comptable général imposé à toutes les entreprises.
3	A. Les investisseurs	Dans le référentiel IFRS, les états financiers visent principalement à fournir des informations utiles aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers.
4	A. Le critère de contrôle	L'inscription d'un actif repose notamment sur le contrôle de la ressource, et non uniquement sur la propriété juridique.
5	A. Déterminer le type de contrôle et la méthode de consolidation	Le pourcentage de contrôle permet d'identifier le type de contrôle exercé sur la filiale.
6	B. Faux	Le contrôle conjoint ne conduit pas automatiquement à l'intégration globale. En IFRS 11, une coentreprise (joint- venture) est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

II. Calcul du pourcentage d'intérêts et du pourcentage de contrôle

1. Filiale B

La société A détient directement 40 % du capital de B.

- Pourcentage d'intérêts : 40 %
- Pourcentage de contrôle : 40 %

2. Filiale C

La société A détient directement 60 % de C et indirectement une participation dans C par l'intermédiaire de B.

Pourcentage d'intérêts de A dans C :

60%+(40% +30 %)=72 %

Pourcentage de contrôle de A dans C :

Si l'exercice supposé qu'A contrôle B, le pourcentage de contrôle est :

60 %+30 %=90 %

Tableau complété

Filiale	Pourcentage d’intérêts	Pourcentage de contrôle
B	40 %	40 %
C	72 %	90 %*

* Remarque importante : le pourcentage de contrôle de 90 % suppose que A contrôle B. Avec seulement 40 % du capital de B, ce contrôle ne peut pas être affirmé sans informations supplémentaires sur les droits de vote et les autres actionnaires. Si A ne contrôle pas B, le contrôle direct de A dans C est de 60 %.